



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones franches urbaines

Question écrite n° 82083

Texte de la question

À la satisfaction de nombreux acteurs concernés le gouvernement a mis en place dès 1997 un dispositif d'installation de quatre-vingts zones franches ayant généré la création de 60 000 emplois nouveaux à travers 15 000 entreprises. Dans un contexte de nécessaire revitalisation de l'activité économique des quartiers en difficulté, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité de lui faire connaître ses intentions au regard de la demande des municipalités qui attendent l'extension de cette mesure pour implanter de nouvelles entreprises.

Texte de la réponse

Le Comité interministériel des villes du 9 mars 2006 a décidé l'extension du dispositif des zones franches urbaines (ZFU) par la création de quinze nouvelles zones franches urbaines, l'ajustement du périmètre d'une trentaine de zones franches existantes et la prolongation des ZFU existantes jusqu'à fin 2011. Le dossier de notification est en cours d'instruction par les services de la Commission européenne et les textes réglementaires nécessaires à ces mesures, qui prévoient la consultation obligatoire du Conseil d'État, sont en cours de préparation. La mise en oeuvre effective de ces mesures devrait intervenir dans le trimestre à venir.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82083

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11910

Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7297